



15ème législature

Question N° : 25853	De M. Pierre Morel-À-L'Huissier (UDI, Agir et Indépendants - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Dotation d'équipement SDIS	Analyse > Dotation d'équipement SDIS.
Question publiée au JO le : 14/01/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 01/12/2020 Date de renouvellement : 03/08/2021 Date de renouvellement : 16/11/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de l'intérieur sur la mobilisation de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux par les préfets au profit des services d'incendies et de secours. Celle-ci varie en fonction des départements selon l'appréciation des préfets. Il n'existe à ce jour aucun document présentant le détail, département par département, de ce montant. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer cette information.